



INFORMATIONS POUR LES CANDIDATS AUX EMPLOIS DE CORRECTEUR OU EXAMINATEUR DU CONCOURS D'ADMISSION 2018 À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE ET À L'ESPCI-ParisTech.

**Les épreuves écrites se dérouleront
mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20, lundi 23 et mardi 24 avril 2018 inclus
dans le cadre des banques d'épreuves écrites communes
à l'Ecole Polytechnique, aux ENS (Ulm, Lyon, Cachan et Rennes) et à l'ESPCI-ParisTech.**

Les épreuves orales MP et PC auront lieu du lundi 18 juin au dimanche 15 juillet 2018.

Les épreuves orales de la filière Universitaire se dérouleront du mardi 28 mai au dimanche 10 juin 2018.

**L'épreuve orale de langue obligatoire des candidats admissibles aux 4 ENS se déroulera
à l'Ecole Polytechnique. La journée du dimanche sera réservée aux interrogations
des admissibles uniquement aux 4 ENS.**

Les correcteurs et examinateurs sont principalement recrutés parmi les enseignants des Universités et Grandes Ecoles, ainsi que parmi les chercheurs des Etablissements de recherche (CNRS, CEA...).

Les professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques ne peuvent être ni correcteur ni examinateur dans la filière dans laquelle ils enseignent.

Les examinateurs titulaires ou suppléants ne peuvent pendant la durée de leur mandat, participer, sous quelque forme que ce soit, à la préparation des candidats.

AVIS DE VACANCES DE CORRECTEUR OU EXAMINATEUR

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre âgé de moins de 65 ans.
- Etre titulaire de l'agrégation et/ou d'un doctorat.
- Obtenir une autorisation de cumul obligatoire pour tous les personnels de la fonction publique, titulaires ou contractuels (décret n° 58-430 du 11/04/1958) pour un ou cinq ans (durée du mandat).
- Les correcteurs ou examinateurs ne peuvent, pendant la durée de leur mandat, participer, sous quelque forme que ce soit, à la préparation des candidats au concours d'admission (enseignement ou interrogations en classes préparatoires scientifiques, publication de recueils d'exercices, etc)

Tous les candidats doivent remplir le [formulaire de candidature](#) et signer la [charte déontologique](#) .

Les candidatures sont à retourner à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 janvier 2018**.

Direction du Concours
Ecole polytechnique
91128 PALAISEAU Cedex
Tél. : 01 69 33 32 22

2- DURÉE DES MANDATS

- Les mandats des correcteurs et des examinateurs titulaires et suppléants sont annuels. Le renouvellement peut s'effectuer quatre fois sans ouverture de vacance mais, la cinquième année, l'ouverture de vacance est automatique.
- Un correcteur ou un examinateur ne peut pas assurer la même fonction pendant plus de 5 ans dans la même filière. Le changement interviendra lors du renouvellement du deuxième mandat de cinq ans.

3- CHARGES

Les charges relatives à l'emploi de correcteur ou d'examineur d'admission sont de trois sortes :

a) Sujet pour le concours suivant :

Tous les titulaires ou suppléants peuvent être appelés à fournir un sujet pour l'écrit du concours suivant, sauf arrangements particuliers dans certaines disciplines.

b) Corrections :

Dans le cadre de la banque d'épreuves écrites avec les ENS, la correction des copies des épreuves communes sera répartie entre les correcteurs relevant des divers établissements partenaires.

Copies comptant pour l'admissibilité

La période de correction sera étalée sur quatre semaines consécutives à compter du vendredi 4 mai 2018, jour de retrait des tablettes androïdes contenant les copies numérisées.

Nombre approximatif de copies par correcteur :

Matière	Nb de correcteurs	Nb de copies	
		par semaine	par correcteur
Maths A MP	4	140	560
Maths B MP	3	170	680
Maths PC	3	130	520
Phys. MP	4	140	560
Phys. A PC	2	170	680
Phys. B PC	3	130	520
Phys. et S.I.	3	95	380
Chimie PC	3	130	520
Informatique 4h	4	64	256
Français MP	8 (4 binômes)	140	560
Français PC	6 (3 binômes)	140	560
Allemand MP-PC	1	60	240
Anglais MP	6	75	300
Anglais PC	6	60	240
Arabe	2	75	300
Chinois	1	8	30
Espagnol	1	13	50

Copies comptant pour l'admission

Pour les épreuves écrites d'admission (informatique « pour tous »), seules sont corrigées les copies des admissibles, sur une période de quatre semaines à partir du 12 juin 2018.

Nombre approximatif de copies par correcteur :

Matière	Nb de correcteurs	Nb de copies par semaine	Nb de copies par correcteur
Info 2h MP	3	46	184
Info 2h PC	1	73	292

- Un rapport est demandé à la fin des corrections.

c) Examens oraux:

- Les examinateurs titulaires doivent se tenir à la disposition du Directeur du Concours durant quatre semaines à partir du lundi 18 juin. Les interrogations se déroulent à la cadence de quarante-cinq par semaine environ. Au minimum 30% des examens oraux seront rendus publics en septembre sur le site de l'Ecole polytechnique.
- La durée des épreuves orales est la suivante :
 - . 50 minutes pour les épreuves de mathématiques et de physique,
 - . 40 minutes pour la chimie en filière MP,
 - . 50 minutes pour la chimie en filière PC
 - . 40 minutes pour les épreuves d'analyse de documents scientifiques,
 - . 30 minutes pour le français,
 - . 20 minutes pour la langue obligatoire par deux examinateurs,
 - . 15 minutes pour la langue facultative par deux examinateurs,
 - . 3 heures pour les travaux pratiques scientifiques.
- Les examinateurs suppléants doivent assister à quelques interrogations menées par les titulaires de leur discipline et se tenir prêts, en cas de défaillance, à remplacer l'un d'entre eux dans les 48 heures.
- Un rapport est demandé à la fin des épreuves orales.

Il est indispensable que les correcteurs et examinateurs aient un téléphone portable et accès à des moyens informatiques leur permettant de recevoir et d'envoyer des courriers électroniques, et de fournir les notes sous forme de fichier et de saisir les notes en ligne sur un site dédié.

d) Jury d'Admission :

Six examinateurs sont choisis pour participer en fin de concours au Jury d'Admission, qui aura lieu courant juillet, avec voix délibérative. Les autres peuvent assister à la réunion du jury avec voix consultative.

4- RÉMUNÉRATION

- Les frais de déplacements engagés par les correcteurs pour venir assister à la réunion de remise des tablettes contenant les copies à corriger, et par les examinateurs pour assister aux réunions ou se loger durant les examens, sont remboursés par l'Ecole dans les conditions en vigueur dans la fonction publique (**seuls les correcteurs et examinateurs domiciliés en province sont concernés**). Les tablettes remises aux correcteurs seront à retourner par courrier sécurisé.

- Les correcteurs titulaires sont rémunérés à raison de 7,00 € par copie pour les mathématiques, la physique, la chimie, l'informatique (épreuve de l'option informatique), la physique et sciences de l'ingénieur, le français et les langues vivantes, et à raison de 5,60 € par copie pour l'épreuve d'informatique 2h00 « pour tous ».
- Les correcteurs suppléants perçoivent une somme forfaitaire équivalant à la correction de 60 copies.
- Les examinateurs titulaires sont payés 55 € par heure d'examen oral avec un maximum de huit heures par jour.
- Les examinateurs suppléants perçoivent un forfait de 8 heures.
- Dans le cas d'un cumul de poste de correcteur et d'examineur suppléant en langue, un forfait de 110 copies sera appliqué.
- La conception d'un sujet d'épreuve écrite donne lieu à une rémunération spéciale.

* *
*